

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2019)
Heft: 6

Artikel: Défense du continent européen : Etat des lieux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-977457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

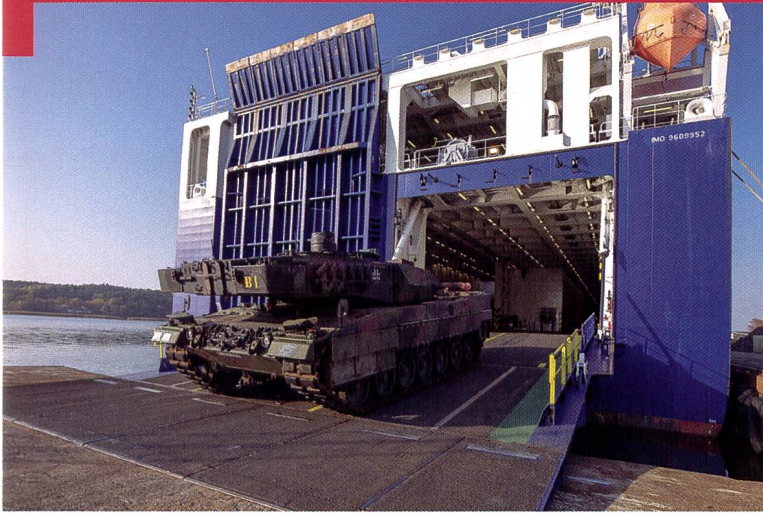
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TRIDENT JUNCTURE 18 (TRJE18) était un exercice militaire de l'OTAN qui s'est tenu en Norvège en octobre et novembre 2018 avec un scénario de défense collective (article 5). L'exercice était le plus important du genre en Norvège depuis les années 1980.

Photo © OTAN.

Renseignement

Défense du continent européen : Etat des lieux

Col EMG Pierre Streit

Service de renseignement de l'armée (SRA)

Le 4 avril 2019, à Washington, les pays membres de l'Alliance atlantique ont célébré le 70^e anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique nord (Fig. 1). Ils peuvent à la fois se réjouir et s'inquiéter.

Se réjouir, car la longévité et la solidité de cette alliance constituent une vraie exception historique. Pourquoi ? Il s'agit d'une alliance entre démocraties qui, à l'origine, ne reposait pas sur des intérêts de circonstance. C'est là tout le sens du préambule du traité de l'Atlantique Nord. Très rapidement, elle a vu la mise en place d'une organisation militaire, l'OTAN, sans précédent par son ampleur.

Après la fin de la Guerre froide, l'OTAN n'a pas perdu tout son sens. Le fait qu'elle survive à la disparition du Pacte de Varsovie a permis d'éviter en Europe une « renationalisation » des politiques de défense européennes. Dans les années 1990, elle a accueilli les démocraties émergentes d'Europe de l'Est qui voulaient rejoindre au plus vite la communauté occidentale. Comme « boîte à outils », elle a permis à ses membres d'agir ensemble rapidement lors d'opérations de soutien de la paix, des Balkans à la Libye en passant par l'Afghanistan. De nos jours et à la suite de l'annexion russe de la Crimée (2014), la défense collective contre une agression extérieure, au sens de l'article 5 du traité de Washington et selon le principe « un pour tous, tous pour un », se retrouve au cœur de sa raison d'être. Elle a même pris une dimension nouvelle, avec la combinaison des actions possibles dans les sphères d'opération électromagnétique, informationnelle ou cybernétique.

Militairement, l'OTAN a démontré une grande capacité d'adaptation. Sans doute dissuade-elle la Russie de toute tentation de s'en prendre militairement à un Etat membre ou, à tout le moins, d'exercer des pressions trop ouvertes.

Une solidité menacée ?

Au nombre de 29 aujourd'hui alors qu'il étaient 12 en

1949, les Etats membres peuvent aussi s'inquiéter, car la solidité politique de l'Alliance atlantique est mise à mal depuis la dernière élection présidentielle américaine mais, en réalité, depuis la fin de la Guerre froide. La relation transatlantique est devenue tendue, même si l'Alliance atlantique a connu des tensions de ce type pendant la Guerre froide : la vieille question du « partage du fardeau », la crise des « euromissiles », les différends commerciaux, le Moyen-Orient (crise de 1956), ... Mais l'Alliance atlantique n'a jamais connu une situation, dans laquelle des doutes sur la volonté américaine de défendre les alliés sont aussi ouvertement diffusés, et ce alors même que les Etats-Unis renforcent de manière significative leur présence militaire en Europe depuis 2015 (opération « ATLANTIC RESOLVE », participation conséquente au dernier grand exercice TRIDENT JUNCTURE)¹.

Une vieille idée : L' « armée européenne » ?

Dans un tel contexte dont la principale caractéristique est bien l'incertitude, les Européens peuvent-ils aller de l'avant et prendre en main leur défense ? Comment renforcer les capacités militaires collectives au sein de l'OTAN, tout en disposant des moyens d'agir le cas échéant sans les Etats-Unis et en se préparant au cas improbable, mais possible à moyen-long terme, d'une rupture du contrat transatlantique de défense ?

Dès les premières années de l'après-Seconde Guerre mondiale, l'idée d'une « armée européenne » prend naissance, mais se heurte rapidement à de nombreux obstacles. Le sujet hante les Européens depuis le « coup » de Prague en 1948 et comprend plusieurs dimensions : la défense de l'Europe, assurée dès 1949 en premier lieu par

¹ L' « European Deterrence Initiative » (EDI), qui est passé de 1 mrd en 2014 à 6,5 mrd \$ en 2019, permet de financer le renforcement de la présence militaire par la rotation des forces américaines en Europe, des exercices, l'amélioration des infrastructures et équipements prépositionnés, ainsi que le renforcement des capacités des pays partenaires.

Washington, 04.04.1949



Lord Ismay, NATO, 1957: *"Keep the Russians out, the Americans in, and the Germans down"*

Washington, 04.04.2019



Stoltenberg, NATO, 2019: *"We went into Afghanistan together, and we agree that we will take any decisions on our future presence together"*

Washington 04.04.1949 / 04.04.2019

l'OTAN, l'« Europe de la défense », un chantier toujours en cours associé aux initiatives françaises et désormais une « armée européenne », avant tout un slogan dont la réalisation reste bien incertaine.

Au début de la guerre froide, la question d'une défense « européenne » de l'Europe se pose. Signé en mars 1949, le Pacte de Bruxelles lie le Royaume-Uni, la France et les trois pays du Benelux face à la menace soviétique. Un état-major permanent est créé afin de commander les forces des pays membres en cas de guerre. La guerre de Corée (juin 1950) et l'aggravation des tensions Est-Ouest poussent les Européens à favoriser l'OTAN car c'est à leurs yeux la seule garantie de sécurité valable face à l'Union soviétique. Cette défense « atlantique » de l'Europe se traduit désormais par une dépendance vis-à-vis des Etats-Unis qui persiste encore de nos jours.

Certes, une armée européenne sous la forme d'une « Communauté européenne de défense » (CED) est envisagée en 1950, mais sa vocation première est bien d'encadrer le réarmement allemand et pas de donner corps à une défense européenne. Ce projet complexe finit par échouer devant l'Assemblée nationale française (août 1954).

L'idée d'une « défense européenne » à côté de l'OTAN ne disparaît pas et s'oriente vers des solutions bi- ou multilatérales. On la retrouve dans le traité de l'Elysée que le général de Gaulle conclut en janvier 1963 avec le chancelier allemand Adenauer. Outre les réunions régulières des principaux responsables et chefs d'état-major, celui-ci prévoit une coopération militaire étendue, en particulier en matière d'armements, dès le stade de leur conception. De Gaulle et Adenauer partagent alors la même vision géopolitique, quelques mois après la crise des missiles de Cuba : Celle-ci avait prouvé la nécessité pour les Européens de reprendre en main leur sécurité car, en cas de crise, les Américains penseraient en premier lieu à leurs intérêts, ce qui est toujours vrai

aujourd'hui. Pourtant, le Bundestag ne partage pas la vision du chancelier Adenauer et fait précéder, lors du débat de ratification, le traité de l'Elysée d'un préambule réaffirmant le rôle primordial de l'Alliance atlantique.

La fin de la guerre froide a relancé l'idée de défense européenne, avec les traités de Maastricht (1992) et de Lisbonne (2007). Ceux-ci ont posé les fondements d'une politique européenne de sécurité et de défense commune. Toute une série de mesures ont été prises à partir du sommet franco-britannique de Saint-Malo (1998). Au sommet d'Helsinki (1999), les membres de l'UE ont décidé la création d'un comité militaire regroupant les ministres de la Défense, d'un comité politique (ministres des Affaires étrangères) et d'un état-major de planification (mais pas de conduite, pour ne pas concurrencer l'OTAN). En outre, il fut décidé que dès 2003, l'Union devrait être capable de projeter hors de son territoire et pendant 6 mois une force de réaction rapide de 60'000 hommes ce qui reste, plus de 15 ans plus tard, un vœu pieux. En 2004, une « agence européenne de défense » (EDA) a été également créée, afin de diriger des programmes d'armement communs. La même année, un dispositif fut mis au point pour permettre le lancement d'opérations en dehors de l'OTAN et par le pays européen le plus engagé comme la France (EUFOR Congo, EUFOR Tchad) ou le Royaume-Uni (ATALANTE). A cette époque, l'idée de défense européenne avait évolué et renvoyait à une stratégie européenne de prévention des crises à sa périphérie. C'était là une leçon tirée du fiasco des Balkans au début des années 1990. A cet égard, l'intervention franco-britannique en Libye (2011) a montré les limites de ce dispositif, avec une Union européenne profondément divisée et une Allemagne résolument opposée.

Dans ces conditions, que penser des tentatives actuelles de relance ? Le 18 novembre 2018, le président français a proclamé devant le Bundestag la nécessité de créer une « armée européenne », une expression qui va plus



Un char américain M60A3 en manoeuvres au nord-est de Francfort (trouée de Fulda) lors de l'exercice CENTRAL GUARDIAN, l'une des phases de REFORGER 85.

loin que celles plus fréquentes de « défense européenne » ou de « politique européenne de sécurité et de défense commune » (PESDC). A ses yeux, il ne s'agit plus de simplement coordonner, mais d'intégrer, voire d'unifier. De son côté, 13 novembre 2018, la chancelière allemande a déjà utilisé l'expression devant le Parlement européen. L'histoire de la CED semble se répéter, même si l'impulsion est française et si elle survient dans un contexte particulier. En septembre-octobre 2017, Paris a fait une série de propositions pour relancer la PESDC, avec l'établissement entre 23 pays – et pas un noyau dur comme le voulait Paris – d'une « coopération structurée permanente » (PESCO²), la création d'un « Fonds européen de défense »³, une « Initiative européenne d'intervention » pour les opérations à l'étranger et un appel à une « culture stratégique partagée » (échanges d'officiers dans les états-majors et les académies militaires) qui fait écho au traité franco-allemand de 1963. Berlin se refuse toujours à accepter la création d'un « quartier général européen commun ». Or sans capacités propres de planification et de commandement, difficile de parler d'une quelconque « autonomie stratégique » de l'Europe,

2 Permanent Structured Cooperation, prévue en 2010 mais finalement activée en 2017. Cette coopération implique de la part des Etats signataires une série d'engagements, parmi lesquels augmenter en termes réels leurs dépenses militaires, dont la part consacrée aux investissements devra atteindre 20%. Par ailleurs, 17 projets communs ont été lancés comme, par exemple, l'appui de feu indirect (EuroArtillery), sous responsabilité slovaque. Tous les Etats ne participent pas à tous les projets.

3 13 mrd € prévus pour la période 2021-2027.

dès lors qu'elle dépend des états-majors de l'OTAN et des forces qui peuvent leur être subordonnées pour emploi.

Le couple franco-allemand

Il est évident que toute « défense européenne » dépendra *in fine* de la coopération militaire franco-allemande. L'importance de celle-ci a encore été réaffirmée depuis l'arrivée au pouvoir de l'actuel président américain et le retour français dans le commandement militaire intégré de l'OTAN, qui reste centrale dans la stratégie militaire allemande. A cet égard, l'Allemagne a fourni lors de TRIDENT JUNCTURE le contingent européen le plus important (Fig. 2).

Des différences importantes subsistent des deux côtés du Rhin. Tout d'abord sur le concept même de « puissance ». L'Allemagne attache davantage d'importance au multilatéralisme et au « Soft Power » sous toutes ses formes (influence, sanctions, ...), alors que la France conserve une vision plus traditionnelle de la puissance, dont la clé de voute pour elle demeure son siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies et l'arme nucléaire. A cette différence générale s'ajoute une autre, plus spécifique. A terme, les Allemands veulent un retrait des armes nucléaires d'Europe, ce qui concerne les Etats-Unis mais aussi la France et le Royaume-Uni (partage nucléaire).

Dans ce contexte, le vice-chancelier Olaf Scholz a suggéré, le 28 novembre 2018, d'attribuer le siège de la France au

Conseil de sécurité à l'Union européenne, ce qui n'est pas une idée nouvelle à Berlin, mais a eu le don de beaucoup énerver à Paris. Il n'est pas impensable que l'Allemagne finisse par se rallier à la politique européenne de puissance que la France appelle régulièrement de ses vœux, pour autant que celle-ci accepte de discuter sur le fond des sujets tabous que sont le rôle des armes nucléaires ou la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'OTAN plus que jamais au centre de la défense européenne

Depuis 2014, l'OTAN se trouve au centre du dispositif de défense de l'Europe. Elle est confrontée au défi de réapprendre à faire la guerre, à le faire en coalition et dans un environnement opérationnel qui n'est plus celui de la Guerre froide. Les parallèles sont parfois saisissants, mais trompeurs. Alors qu'ils sont encore environ 200'000 sur le continent européen dans les années 1980, les Américains sont actuellement 68'000, toutes forces confondues. Les exercices qu'ils conduisent depuis 2014 n'ont rien à voir avec les grandes manœuvres que l'OTAN conduit encore dans les années 1980 et qui comprennent un acheminement massif de forces depuis les Etats-Unis (REFORGER, Fig. 3).

Pour dissuader, l'OTAN doit être crédible. Pour être crédible, elle doit être soudée et démontrer que ses forces militaires sont prêtes au combat, avec un niveau d'interopérabilité suffisant. Ce qui reste une gageure. Dans un tel contexte, la question des lacunes capacitaires se pose aux 29 Etats membres, avec des niveaux d'ambition et des intérêts différents.

La question nucléaire

Celle-ci se révèle fondamentale vu le rôle joué par les Etats-Unis dans le maintien de capacités nucléaires au sein de l'OTAN. En effet, elle exerce une influence directe sur la politique d'acquisition des forces aériennes des pays concernés (Allemagne, Belgique, Italie, Pays-Bas, Turquie) et, à terme, sur les contours du projet de système de combat aérien futur (SCAF). Pour l'Allemagne, il s'agit là d'une question politique particulièrement sensible, alors que ses chasseurs-bombardiers de type *Tornado* PA-200, certifiés pour emporter une bombe à gravité B61, arrivent en fin de vie et devront être remplacés vers 2025. En janvier 2019, le ministère de la défense allemand a présélectionné l'Eurofighter et le F/A-18 *Super Hornet*, alors que le F-35 a été écarté de l'appel d'offres. Au-delà des questions techniques complexes, la participation allemande à la mission nucléaire de l'OTAN reste débattue et n'est donc pas acquise.

La question nucléaire ne peut être abordée sans celle de la dénonciation du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF). Face à une potentielle « crise des missiles », l'OTAN dispose de plusieurs alternatives. Elle peut se réfugier sous le parapluie nucléaire américain et sous celui de son bouclier anti-missiles. Dans les deux cas, le rôle des Etats-Unis reste central.

Conséquences pour la sécurité de la Suisse

Pour le moment, toute défense purement européenne demeure une illusion, car la majorité des pays européens membres de l'UE et de l'OTAN n'en ont ni la volonté, ni les moyens⁴. De son côté, un pilier européen au sein de l'OTAN est régulièrement évoqué depuis la fin des guerres en ex-Yougoslavie, mais les Américains comme la plupart des membres de l'Alliance atlantique n'en veulent pas. Dans un tel contexte, il faut reconnaître que, dans les 5-10 ans, seuls les Etats-Unis posséderont en nombre suffisant certaines capacités militaires clé (renseignement, transport aérien stratégique, ravitaillement en vol, stock de munitions de précision, ...) et que, malgré les incertitudes actuelles, beaucoup de pays de l'UE préféreront encore dépendre de Washington que d'un quelconque couple, qu'il soit franco-allemand ou franco-britannique. A cet égard, la Pologne, devenue avec la fin de la Guerre froide le principal pays situé sur la zone de tensions avec la Russie, en a tiré clairement les conséquences en recherchant un lien aussi étroit que possible avec les Etats-Unis. A *contrario*, le couple franco-britannique, qui a semblé émerger après la signature des traités de Lancaster House (2010), ne constitue actuellement aucune alternative en raison du Brexit et de ses conséquences imprévisibles. Pourtant, la France et le Royaume-Uni sont les deux seuls pays européens à disposer de réelles capacités militaires, y compris nucléaires.

A court et moyen terme (5-10 ans), la défense de l'Europe va continuer de reposer sur l'OTAN et de multiples formes de coopération multilatérale et surtout bilatérale. Les meilleurs exemples ici sont la coopération militaire germano-néerlandaise et, plus récemment, franco-belge (conclusion du contrat « Capacité Motorisée-CaMo »).

A l'heure actuelle, les avancées les plus concrètes ont lieu dans le domaine des armements, avec plusieurs programmes clé multinationaux et la création d'un Fonds européen de défense. Cette approche suppose que le développement et la fabrication en commun de nouveaux systèmes d'armes va forcément conduire les pays partenaires à adopter des doctrines d'emploi et des orientations politiques similaires, ce qui est illusoire. Les programmes d'armements communs trouveront eux-mêmes rapidement leurs limites dans la multiplication des versions « nationales » et leurs spécificités doctrinales. Pour parvenir à une défense européenne commune et à une réelle « autonomie stratégique », des armements communs ne suffiront donc pas sans une réelle volonté politique commune, des conceptions stratégiques communes, des organisations compatibles et des états-majors opérationnels communs. Nous en sommes encore loin.

P. S.

⁴ Cf. la récente étude de l'IISS, *Defending Europe: scenario-based capability requirements for NATO's European members* (avril 2019).